Ce PV comporte deux sections :

• CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
• CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : 07 Novembre 2023 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – SILLARD – PETIT – HERAULT – DESAINTJEAN (remplace GENESTE).

Absents : MM. ECOBICHON – GENESTE.

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :
La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **''zone de sécurité''** d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire **(article 3.3 du RTIS**)
La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :

	Référent Terrain Synthétique et Eclairage **Vincent GUICHARD (33)** **Mail** : vincent.guichard33@free.fr **Portable** : 06 13 70 69 16		**Référent Eclairage** **Jean-Jacques PETIT (79)** **Mail :** jj.petit@orange.fr **Portable :** 06 08 80 72 31

Glossaire :
CFTIS : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*
CRTIS : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*
CDTIS : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*
AOP : *Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité*

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider *le classement des installations sportives tous niveaux confondus »*

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°2 du 10 octobre 2023.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement

BAIGNES STE RADEGONDE – STADE PIERRE JAULIN 2 – NNI 160250102
Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/07/2025**.
La commission prend connaissance des documents complémentaires transmis :
- Rapport de Levée des Non-Conformités
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

LA COURONNE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 161130102
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/07/2019**.
Courrier mairie du 02/10/2023, terrain qui ne sert plus au football – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

GEMOZAC – STADE DES BEAUPLANTS – NNI 171720301
Cette installation n'était pas classée.
Date de mise en service SYN : 10/06/2023.
A la suite de l'avis préalable favorable du 22/03/2022 pour la création d'un terrain synthétique pour un **Niveau T5 SYN.**
La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :
- Attestation de Capacité du 13/10/2023 (299 personnes en pourtour),
- Tests In-Situ initiaux du 06/12/2022 (LABOSPORT) : conformes.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **10/06/2033.**

ST GENIS DE SAINTONGE – STADE DE LA CANDELLERIE 2 – NNI 173310102
Cette installation n'était pas classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau T7 PN.**
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

SAINT AIGULIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 173090102
Cette installation n'était pas classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :
- Rapport de Visite de J. PREGHENELLA du 27/10/2023.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

MORTAGNE SUR GIRONDE – STADE MUNICIPAL – NNI 172480101
Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN.**
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST JEAN D'ANGELY – STADE DE PELOUAILLE 1 – NNI 173470201
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/04/2023**.
Courriel mairie du 30/10/2023, terrain qui ne sert plus au football – **RETRAIT**.

ST JEAN D'ANGELY – STADE DE PELOUAILLE 2 – NNI 173470202
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **27/10/2021**.
Courriel mairie du 30/10/2023, terrain qui ne sert plus au football – **RETRAIT**.

MATHA – PARC DES SPORTS DES CHARMILLES 2 – NNI 172240102
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/11/2022**.

Courriel mairie du 30/10/2023, terrain qui sert de parking – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

SAINT AIGULIN – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 173099901
Cette installation n'était pas classée.
La commission prend connaissance de la demande de classement initiale de l'installation du propriétaire pour un classement en **Niveau Futsal 4**, et des documents transmis :
- Plan côté de l'aire de jeu
- Fournir Arrêté d'Ouverture ou Attestation de capacité
Elle prononce le classement de cette installation en **Futsal 4** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ST GEORGES DES COTEAUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 173360101
Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2033.**
Reçu l'Attestation Administrative de Capacité du 12/10/2023 (280 personnes en pourtour)
La CRTIS prend note et fait la mise à jour.

ST GEORGES DES COTEAUX – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 173360102
Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2033.**
Reçu l'Attestation Administrative de Capacité du 12/10/2023 (280 personnes en pourtour)
La CRTIS prend note et fait la mise à jour.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS
- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

GOUZON – STADE DES CHAUSSADES 2 – NNI 230930102
Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **21/11/2029**.
Date de mise en service : 21/09/2023
A la suite de l'avis préalable favorable du 13/09/2022 pour le changement du revêtement synthétique pour un **Niveau T6 SYN.**
La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :
- Tests In-Situ initiaux du 18/08/2023 (Labo Des Sols) : conformes.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 SYN** jusqu'au **21/09/2033** (Date de la mise en service).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de niveau de classement

BERGERAC – STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 3 – NNI 240370403
Cette installation est classée en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **28/11/2029**.
Date de mise en service : 15/09/2023
A la suite de l'avis préalable favorable du 05/09/2023 pour le changement du revêtement synthétique pour un **Niveau T5 SYN.**
La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :
- Tests In-Situ initiaux du 13/10/2023 (Labo Des Sols) : conformes.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **15/09/2033** (Date de la mise en service).

ST LEON SUR L'ISLE – STADE BEAUSEJOUR – NNI 244420101
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/10/2023**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :
- Rapport de visite de J. COUPLET du 19/05/2023,
- Attestation de Capacité du 17/05/1999 (300 personnes en pourtour).
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

LEGUILLAC DE CERCLES – STADE MUNICIPAL – NNI 242350101
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **03/06/2020**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :
- Rapport de visite de J. COUPLET du 24/04/2023,
Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

LAMONZIE ST MARTIN – SALLE OMNISPORTS – NNI 242259901
Cette installation n'était pas classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :
- Rapport de Visite de J. COUPLET du 13/10/2023,

- Plan de coupe,
- Plan Projet,
- Plan des vestiaires,
- AOP du 07/01/2019 (108 personnes en tribune).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

NOTRE DAME DE SANILHAC – STADE HONNEUR DE LA PIERRE GRISE – NNI 243120102
Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2033**.
La CRTIS prend connaissance du Rapport visite de conformité des travaux de drainage (J. COUPLET du 11/10/2023).
Elle transmet au service de la Commission Régionale du FAFA.

LEGUILLAC DE CERCLES – STADE MUNICIPAL – NNI 242350101
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **03/06/2020**.
La CRTIS prend connaissance du Rapport visite de conformité des travaux (J. COUPLET du 24/04/2023) :
- Réfection de la pelouse,
- Modification de main courante,
- Pose de filets pare-ballons derrière les 2 buts,

Elle transmet au service de la Commission Régionale du FAFA.

ST LEON SUR L'ISLE – STADE BEAUSEJOUR – NNI 244420101
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/10/2023.**
Reçu l'Attestation Administrative de Capacité du 26/10/2023 (300 personnes en pourtour)
La CRTIS prend note et fait la mise à jour.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

LIBOURNE - STADE ROBERT BOULIN 1 - NNI 332430201
Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/09/2023.
La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments complémentaires :
- PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6.) de Sports Labs en date du 12/10/2023.
Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

ARVEYRES – STADE MUNICIPAL – NNI 330150101
Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **02/06/2029**.
Date de mise en service : 24/10/2023.
A la suite de l'avis préalable favorable du 04/07/2023 pour le changement du revêtement synthétique pour un **Niveau T4 SYN.**
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement Initial en **Niveau T4 SYN** et des documents transmis :
- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 25/10/2023,
- AOP du 24/08/2019 (300 personnes en pourtour).
- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 24/04/2024 date limite).
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN Provisoire** jusqu'au **24/04/2024** (Date de la mise en service), **en attendant les tests in-situ.**

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST LOUIS DE MONTFERRAND – STADE MUNICIPAL – NNI 334340101
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **08/10/2023**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :
- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 02/10/2023,
- AOP du 02/12/1998 (120 places en tribune et 500 places en pourtour)
Elle constate la non-conformité mineure suivante :
- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).
Elle demande que cette hauteur sous montant soit corrigée avant la prochaine rencontre officielle.
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

MARTIGNAS SUR JALLE – STADE GILBERT CASSIN – NNI 332730101
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **22/10/2023**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :
- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 11/10/2023,
- AOP du 20/07/2010 (800 places en tribune et 1500 places en pourtour).
La CRTIS constate les non-conformités suivantes :
- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *),
Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.
Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.
Elle constate la non-conformité mineure suivante :
- Bancs de touche non sécurisés avec le public (art. 3.9.5.1 *),
La main courante doit englober les bancs de touches afin de d'assurer la sécurité des acteurs du jeu.
A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T5 PN pourra être rétabli.

2.3. Changements de niveau de classement

CUSSAC FORT MEDOC – STADE MUNICIPAL (GEORGES FRUSTIER) – NNI 331460101
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **17/09/2023**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :
- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 12/09/2023.
La commission constate le mauvais état de l'aire de jeu, des buts et de la main courante.
Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

TALENCE – PLAINE DE JEUX MONADEY T1 – NNI 335220301
Cette installation était classée en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **15/10/2023**.
Date de mise en service : 15/10/2013.
La CRTIS rappelle qu'en vue de la demande de confirmation de classement de l'installation (Viste à venir), la présentation de **Tests In-Situ de maintien (N+10 ans)** était attendue en date du **15/10/2023**.
La Commission demande que ces tests soient fournis avant la date butoir du **30/06/2024** et prolonge en conséquence le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN Provisoire** jusqu'au **30/06/2024.**
Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ de maintien (art. 3.2.7.2. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

TALENCE – PLAINE DE JEUX MONADEY T2 – NNI 335220302
Cette installation était classée en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **15/10/2023**.
Date de mise en service : 15/10/2013.
La CRTIS rappelle qu'en vue de la demande de confirmation de classement de l'installation (Viste à venir), la présentation de **Tests In-Situ de maintien (N+10 ans)** était attendue en date du **15/10/2023**.
La Commission demande que ces tests soient fournis avant la date butoir du **30/06/2024** et prolonge en conséquence le classement de cette installation en **Niveau T5 SYN Provisoire** jusqu'au **30/06/2024.**
Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ de maintien (art. 3.2.7.2. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

TALENCE – PLAINE DE JEUX MONADEY T3 – NNI 335220303
Cette installation était classée en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **15/10/2023**.
Date de mise en service : 15/10/2013.
La CRTIS rappelle qu'en vue de la demande de confirmation de classement de l'installation (Viste à venir), la présentation de **Tests In-Situ de maintien (N+10 ans)** était attendue en date du **15/10/2023**.
La Commission demande que ces tests soient fournis avant la date butoir du **30/06/2024** et prolonge en conséquence le classement de cette installation en **Niveau T5 SYN Provisoire** jusqu'au **30/06/2024.**
Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ de maintien (art. 3.2.7.2. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

TALENCE – PLAINE DE JEUX MONADEY T4 – NNI 335220304
Cette installation était classée en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **15/10/2023**.
Date de mise en service : 15/10/2013.
La CRTIS rappelle qu'en vue de la demande de confirmation de classement de l'installation (Viste à venir), la présentation de **Tests In-Situ de maintien (N+10 ans)** était attendue en date du **15/10/2023**.
La Commission demande que ces tests soient fournis avant la date butoir du **30/06/2024** et prolonge en conséquence le classement de cette installation en **Niveau T5 SYN Provisoire** jusqu'au **30/06/2024.**
Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ de maintien (art. 3.2.7.2. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS
- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS
- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

MOURENX – TERRAIN DE FOOTBALL DE LA CITE SCOLAIRE – NNI 644100301
Cette installation n'était pas classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T7 PN.**
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

MONEIN – STADE DU PONT DU LAT 1 – NNI 643930201
Cette installation était classée en **Niveau T5 SYN Provisoire** jusqu'au **21/08/2023**.
La commission prend connaissance des éléments administratifs suivants :

- *Rapport d'Essais NOVAREA du **26/04/2023***

Elle classe cette installation au **Niveau T4 SYN** jusqu'au 07/03/2033 (date Mise en service +10 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement
2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

POEY DE LESCAR – PLAINE DES SPORTS 2 – NNI 644480102
Cette installation était inexistante.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la **création d'un terrain synthétique et réfection du bloc vestiaires existant** pour un passage en **Niveau T4 SYN** et des éléments fournis :
- Lettre intention de la Mairie
- Dossier technique
- Fiche technique gazon (fibres mono filament 40mm, remplissage liège)
- Divers plans
- Plan côté du Bloc Vestiaire

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création d'un terrain synthétique et réfection du bloc vestiaires existant** pour un passage en **Niveau T4 PN.**

POEY DE LESCAR – PLAINE DES SPORTS 3 / A8 – NNI 644480103
Cette installation était inexistante.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la **création d'un terrain synthétique éclairé Niveau A8 SYN** et des éléments fournis :
- Lettre intention de la Mairie
- Dossier technique
- Fiche technique gazon (fibres mono filament 40mm, remplissage liège) sur terrain de 45 X 68m
- Plan de masse et de drainage
- Etude d'éclairage du 31/07/2023 conforme au cahier des charge (106 LUX et U2h (EhMini/EhMoy) : 0,40)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création d'un terrain synthétique éclairé Niveau A8 SYN.**

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

POEY DE LESCAR – PLAINE DES SPORTS 1 – NNI 644480101
Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/01/2027**.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la **création du bloc vestiaire** pour un passage en **Niveau T4 PN** et des éléments fournis :
- Lettre intention de la Mairie
- Dossier technique
- Divers plans
- Plan côté du Bloc Vestiaire

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création du bloc vestiaires.**

4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

ST MARTIN DU FOUILLOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 792780101
Cette installation n'était pas classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau T6 PN** et des documents suivants :
- Rapport de Visite de JJ. PETIT du 23/09/2023
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

CELLES SUR BELLE – STADE DE LA BOISSIERE – NNI 790610101
Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **30/06/2029**.
A la suite de l'avis préalable favorable du 02/04/2021 pour la création d'un terrain synthétique pour un **Niveau T5 SYN.**
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T4 SYN** et des documents transmis :
Date de mise en service : 23/02/2023
- Rapport de Visite de JJ. PETIT du 23/10/2023,
- Plan des vestiaires, (Gymnase à côté)
- Plan de l'Aire de Jeu et plan de masse,
- Fournir une AOP ou Attestation de capacité,
- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 23/02/2024 dernière date limite + 6 mois par rapport à la date initiale).
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN Provisoire** jusqu'au **23/02/2024** (Date de la mise en service), en attendant les tests in-situ.

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHANTELOUP – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 790690102
Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **17/09/2023**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN.**
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

COMBRAND – STADE LOUIS MARCHAND 1 – NNI 790960101
Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **11/10/2023**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents suivants :
- Rapport de Visite de J.J. PETIT du 12/09/2023,
- Attestation de capacité du 23/10/2023 (170 personnes en tribunes et 1030 en pourtour).
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

CIRIERES – STADE DU MOUTON BLANC – NNI 790910101
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/09/2023**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :
- Rapport de Visite de J.J. PETIT du 18/09/2023,
- Fournir une AOP ou Attestation de capacité.
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

ARGENTONNAY – STADE ARGENTON LES VALLEES 2 – NNI 790130102
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/09/2023**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN.**
Elle demande que lui soit fournie :
- Fournir une AOP ou Attestation de capacité.
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de niveau de classement
5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

NUEIL LES AUBIERS – STADE ARMAND TUZELET 2 – NNI 791950102
Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2023**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires suivants :
- AOP du 05/10/2018 (150 personnes en tribune et 3000 personnes en pourtour)
Elle prend connaissance et ajoute les données.

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de niveau de classement
1.3. Changements de niveau de classement
1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

NOUAILLE MAUPERTUIS – STADE DE LA LEZINIERE 1 – NNI 861800101
Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **15/05/2024**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents suivants :
- Rapport de Visite de G. RAVEAU du 10/10/2023,
- AOP du 11/11/2023 (299 personnes en pourtour)
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

BRION – STADE HUBERT GUICHARD – NNI 860380101
Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **15/05/2024**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents suivants :
- Attestation Administrative du 05/10/2023 (299 personnes en pourtour).
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

TERCÉ – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862680102
Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **25/06/2023**.
Rapport du Conseil Municipal du 12/10/2023, Mise en Sommeil du stade de football – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

LES TROIS MOUTIERS – COMPLEXE SPORTIF – NNI 862749901
Cette installation n'était pas classée.
La commission prend connaissance de la demande de classement initiale de l'installation du propriétaire pour un classement en **Niveau Futsal 4**, et des documents transmis :
- Plan côté de l'aire de jeu manquant
- Arrêté d'Ouverture au Public manquant
Elle suspend sa décision à la réception des éléments complémentaires demandés.

5.2. Confirmations de niveau de classement

VALDIVIENNE – GYMNASE DES GENETS – NNI 862339901
Cette installation est classée en **Niveau Futsal 4** jusqu'au **21/05/2024**.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en **Niveau Futsal 4.**
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau Futsal 4** jusqu'au **07/11/2033** (Date de la Commission).

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

PANAZOL - STADE DE MORPIENAS - NNI 871140201 ***(CFTIS du 24/10/2023)***
Cette installation est classée en **Niveau Travaux (T3 PN)** jusqu'au **29/10/2023**.
Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 24/10/2028.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

RILHAC RANCON – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 871250102
Cette installation est classée en **Niveau T6 S** jusqu'au **25/06/2022**.
La CRTIS prend note du courrier de la Mairie du 19/10/2023 concernant les travaux de remise en conformité.
Elle rappelle la non-conformité majeure suivante :
- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *).
Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus et permettre aux rencontres sportives de pouvoir de nouveau se disputer sur l'installation.
Sans correction de cette non-conformité, la suspension de classement de l'installation reste active.

RILHAC RANCON – STADE DE CASSEPIERRE – NNI 871250201
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/06/2022**.
La CRTIS prend note du courrier de la Mairie du 19/10/2023 concernant les travaux de remise en conformité.
Elle rappelle les non-conformités majeures suivantes :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *),
- Main courante doit être complétement fermée pour un Niveau T5 (art. 6.6.1 *).
Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.
Sans correction de ces non-conformités, la suspension de classement de l'installation reste active.

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

MORNAC – STADE LES SAINFOINS – NNI 162320101
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **09/10/2022**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 204 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **03/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SOYAUX – STADE PIERRE FOURNIER – NNI 163740501
Cet éclairage n'est pas classé.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 28/09/2023 pour un passage au LED en **Niveau E7 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Dossier de présentation du projet
- Délibéré du Conseil Municipal du 27/09/2023
- **Etude d'éclairage en date du 09/05/2023 précisant :**
- Implantation : 2 X 1 mâts latéraux, et 2 X 1 mâts derrière les buts sur terrain 100 X 66m
- **Implantation asymétrique : 13,00m Ligne de Touche ; 9,00 et 12,00m Ligne de But**
- Hauteur moyenne de feu : 16,00 m
- 2 projecteurs par mât : Altis LED G4
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 92 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,21
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,51

La CRTIS ne peut émettre un avis à la suite des éléments fournis, elle demande qu'une nouvelle étude d'éclairage sur 25 points (conformes aux attentes des RG Fédéraux) lui soit transmise, en ne prenant en compte que les 4 mâts qui éclairent le terrain désigné par la demande d'Avis Préalable.

SOYAUX – STADE DES ROCHERS 2 – NNI 163740202

Cet éclairage n'est pas classé.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 28/09/2023 pour un passage au LED en **Niveau E6 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Dossier de présentation du projet
- Délibéré du Conseil Municipal du 27/09/2023
- Etude d'éclairage en date du 13/03/2023 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
- Implantation symétrique : 5,50m Ligne de Touche ; 21,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mât : Altis LED G4
- Puissance installée : 14,42kW
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
    - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
    - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
    - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MATHA – STADE DU COLLEGE – NNI 172240201
L'éclairage de cette installation n'était pas classé.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E7.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 163 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,37
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **05/05/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

CHATELAILLON PLAGE – STADE MUNICIPAL – NNI 170940101
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **09/11/2023**.
La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E5 LED** et des documents transmis :
- Etude d'Eclairage du 19/03/2021

Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 261 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **12/09/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

SAINT AIGULIN – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 173099901
Cette installation n'était pas classée.
La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal 4** et des documents transmis :
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 127 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 4** jusqu'au **27/10/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

AYTRE – STADE OMNISPORTS 1 – NNI 170280101
L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **09/11/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E5.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 402 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **23/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

PONT L'ABBE D'ARNOULT – STADE DE L'ARNOULT 1 – NNI 172840101
L'éclairage de cette installation est classé au **Niveau E6** jusqu'au **26/01/2024**.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 07/11/2023 pour un **Niveau E5 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Etude d'éclairage en date du 28/07/2022 précisant :
- Implantation : 2 x 2mâts latéraux sur terrain 102 X 60m
- Implantation asymétrique : 6,00m Ligne de Touche et 20,00 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 19,50 m
- 3 projecteurs par mâts : PHILIPS BVP528 / BVP518 (1500 W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Inclinaison maximale des projecteurs : 67,5°
- Glare Rating Max : 45,7
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 277 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST GENIS DE SAINTONGE – STADE DE LA CANDELLERIE 2 – NNI 173310102
Cette installation n'était pas classée.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 23/05/2023 pour un **Niveau E7 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Etude d'éclairage en date du 16/01/2023 précisant :
- Implantation : 2 x 2mâts latéraux sur terrain 100 X 60m
- Implantation asymétrique : 4,00m Ligne de Touche et 18,00 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 16,00 m
- 2 projecteurs par mâts : PHILIPS BVP518 (827W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 46,5
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 103 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE – STADE SAINT ANDRE PESTOURIE 1 – NNI 190310101 ***(CFTIS du 28/09/2023)***
L'éclairage de cette installation est classé en **niveau E4** jusqu'au **24/11/2023.**
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2024.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

EYREIN – STADE MUNICIPAL – NNI 190810101
L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **17/12/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 156 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **27/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

LUBERSAC – STADE JEAN NEXON – NNI 191210101
L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **15/12/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 223 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **07/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

TULLE – STADE ANDRE CUEILLE 1 – NNI 192720101
L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **16/12/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 227 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **26/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
- **1.1. Classements initiaux**
- **1.2. Confirmations de niveau de classement**

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES
- **2.1. Classements initiaux**
- **2.2. Confirmations de niveau de classement**
- **2.3 Changement de niveau de classement**

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BERGERAC – STADE DE CAMPREAL – NNI 240370101
L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **27/10/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E4.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 392 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LAMONZIE ST MARTIN – SALLE OMNISPORTS – NNI 242259901
Cette installation n'était pas classée.
La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal 3** et des documents transmis :
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 415 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **13/10/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

NOTRE DAME DE SANILHAC – STADE DE LA PIERRE GRISE 2 – NNI 243120101
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E7** jusqu'au **05/05/2018**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E7.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 106 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,31
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,52

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **11/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 5 – NNI 245570105
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E5** jusqu'au **18/10/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E5.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 246 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **30/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

MERIGNAC – STADE JOSEPH ANTOINE **CRUCHON N°1 – NNI 332810201**
L'éclairage de cette installation n'était pas classé.
A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E4 LED** du 26/01/2023 (CFTIS),
La commission prend connaissance de la demande de classement initial au **Niveau E4 LED.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 512 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

GUITRES – STADE LES GUEYTINES 2 – NNI 331980102
L'éclairage de cette installation n'était pas classé.
La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6** et des documents transmis :
- Etude d'éclairage du 13/07/2022.

Type source éclairage : LED
Résultats photométriques :
- ***Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 169 LUX (≥ 250 LUX mini pour une mise en service pour un Niveau E5)***
- ***U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41(≥ 0,50 mini pour un Niveau E5)***
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **16/10/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

MERIGNAC – STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON N°3 – NNI 332810203
L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E7** jusqu'au **17/11/2023**.
A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E5 LED** du 10/01/2023,
La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E5 LED.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 347 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **24/10/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

ARVEYRES – STADE MUNICIPAL – NNI 330150101
L'éclairage de cette installation n'était pas classé.
A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E6 LED** du 04/07/2023,
La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 174 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **23/10/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

ST SULPICE DE FALEYRENS – STADE DE LA BRANNE LEOPOLD BARBEAU – NNI 334800201
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **06/10/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6.**
Résultats photométriques :
➢ Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 141 LUX
➢ ***U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,37 (≥ 0,40 mini pour un Niveau E6)***
➢ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60
Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **11/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

BOURG SUR GIRONDE – STADE LEO LAGRANGE – NNI 330670101
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E5** jusqu'au **29/10/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau E6.**
Résultats photométriques :
➢ ***Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 176 LUX (≥ 200 LUX mini pour un maintien pour un Niveau E5)***
➢ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
➢ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77
Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **24/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

LORMONT – STADE CHRISTOPHE DUGARRY – NNI 332490401
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E5** jusqu'au **22/07/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau E6.**
Résultats photométriques :
➢ Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 228 LUX
➢ ***U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41 (≥ 0,50 mini pour un Niveau E5)***
➢ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60
Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **25/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VILLENAVE D'ORNON – STADE PIERRE BROSSOLETTE 2 – NNI 335500302
L'éclairage de cette installation n'était pas classé.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 16/10/2023 pour un **Niveau E6 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Etude d'éclairage en date du 10/05/2023 précisant :
- Implantation : 2 x 2mâts latéraux sur terrain 95 X 54m
- Implantation symétrique : 4,10m Ligne de Touche et 15,00 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 16,00 m
- 2 projecteurs par mâts : OPTIVISION LED GEN3 BVP528 (1400W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 46,4
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
  ➢ Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 191 LUX
  ➢ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59
  ➢ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LE HAILLAN – STADE ABEL LAPORTE 3 – NNI 332000103
Cet éclairage n'est pas classé.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 17/09/2023 pour un **Niveau E5 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Etude d'éclairage en date du 11/05/2023 précisant :
- Implantation : 2 x 2mâts latéraux sur terrain 100 X 64m
- Implantation symétrique : 3,00m Ligne de Touche et 24,00 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 16,00 m
- 3 projecteurs par mâts : 2 BVP 518 (1000W) et 1 BVP 528 (1500W)
- Température Couleur : 5200 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 68,3°
- Glare Rating Max : 50
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
    - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 175 LUX
    - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
    - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF ARGENTE 1 – NNI 401920101 ***(CFTIS du 28/09/2023)***
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **29/09/2023**.
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2024.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

VIRAZEIL – STADE SERGE ROUSSET – NNI 473260102
L'éclairage de cette installation n'était pas classé.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E7.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 76 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **25/09/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

MARMANDE – STADE MICHELON 1 – NNI 471570101
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E5** jusqu'au **24/11/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E5.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 298 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **18/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

MARCELLUS – STADE SERGE ROUSSET – NNI 471560101
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E7** jusqu'au **23/11/2023**.
Type source éclairage : Iodure Métallique.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E7.**
Résultats photométriques :
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 112 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,29
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,54

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **20/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BEAUPUY – STADE JEAN GIRAUD – NNI 470240101
L'éclairage de cette installation n'était pas classé.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 03/10/2023 pour un **Niveau E6 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Etude d'éclairage en date du 06/01/2023 précisant :
- Implantation : 2 x 2mâts latéraux sur terrain 100 X 60m

- Implantation symétrique : 3,00m Ligne de Touche et 16,50 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 14,00 m
- 2 projecteurs par mâts : OPTIVISION LED GEN3 BVP528 (1500W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 51,4 (maxi ≤50)
La CRTIS constate cette non-conformité et préconise un nouveau réglage de l'orientation des projecteurs.
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,78
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,50

La CRTIS émet un ***avis préalable défavorable*** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** et reste dans l'attente d'une nouvelle étude d'éclairage conforme.

ST COLOMB DE LAUZUN – STADE POL XAVIER – NNI 472350101
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **15/09/2023**.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 13/09/2023 pour un **Niveau E6 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Etude d'éclairage en date du 14/09/2023 précisant :
- Implantation : 2 x 2mâts latéraux sur terrain 100 X 65m
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche et 16,00 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 16,00 m
- 2 projecteurs par mâts : OPTIVISION LED GEN3 BVP528 (1500W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 47,8
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 183 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

POEY DE LESCAR – PLAINE DES SPORTS 2 – NNI 644480102
L'éclairage de cette installation n'était pas classé.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/10/2023 pour un **Niveau E6 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Etude d'éclairage en date du 31/07/2023 précisant :
- Implantation : 2 x 2mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche et 18,00 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mâts : ALTIS LED GEN4
- Puissance installée : 16,48kW
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 46,
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 179 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

BIARRITZ – STADE SAINT MARTIN – NNI 641220201
Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **29/10/2022**.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 31/10/2023 pour un **Niveau E5 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- **Etude d'éclairage en date du 31/10/2023 précisant :**
- Implantation : 2 x 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Implantation moyenne (asymétrique : 9,50m Ligne de Touche et 18,50 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 21,00 m
- 5 projecteurs par mâts : 3 x ECLATEC KERIS 6 ASY-30-M 900mA (1220W et 5700 K) et 2 x ECLATEC KERIS 6 ASY-30-N 900mA 518
- Facteur de maintenance : 1
- IRC : 70
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 70°
- Glare Rating Max : 41
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 279 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62

- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

CELLES SUR BELLE – STADE DE LA BOISSIERE – NNI 790610101
L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6 (IM)** jusqu'au **25/03/2024**.
A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E6 LED** du 02/04/2021,
La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED.**
Résultats photométriques :

- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 186 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **23/02/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST ROMANS LES MELLE – STADE CHARLES MOREAU – NNI 792950101
L'éclairage de cette installation n'était pas classé.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 13/10/2023 pour un **Niveau E6 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Etude d'éclairage en date du 05/10/2023 précisant :
- Implantation : 2 x 4 mâts latéraux sur terrain 100 X 59m
- Implantation symétrique : 2,50m Ligne de Touche et 0,00 (x2) et 33,50 (x2) Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 16,00 m
- 1 projecteurs par mâts : OptiVision LED gen 3.5 Philips (BVP 528 OUT T35 à 1500W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 42,5
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 188LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,69
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CIVRAY – STADE DE BEAUSEJOUR 1 – NNI 860780101
Cet éclairage est classé au **Niveau E6** jusqu'au **02/06/2024**.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 19/10/2023 pour un passage au LED en **Niveau E6 LED** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Etude d'éclairage en date du 02/03/2023 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 65m
- Implantation asymétrique : 11,00m et 13,00m Lignes de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 24,00 m
- 3 projecteurs par mât : Philips BVP528 et 518 OUT
- Puissance : 1505,9 (BVP528) et 1006,0 (BVP518) Watts
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 42,2
- Inclinaison maximale des projecteurs : 62,5 °
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 188 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,67
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ISLE – STADE DU GONDEAU – NNI 870750101
L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **17/05/2024**.
A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E5 LED** du 17/05/2024,
La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E5 LED.**
Résultats photométriques :

- Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 250 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **21/10/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST JUNIEN – STADE DU CHALET 1 – NNI 871540101
Cet éclairage est classé au **Niveau E7** jusqu'au **08/12/2023**.
La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 11/08/2023 pour un passage au LED en **Niveau E6** :
Au regard des éléments transmis à la CRTIS :
- Etude d'éclairage en date du 26/09/2023 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 67m
- Implantation symétrique : 13,00m Ligne de Touche ; 9,00 et 12,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 20,00 m
- 5 projecteurs par mât : Altis LED G4
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Puissance installée : 30kW
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 46
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 69°
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 354 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

*« Procès-verbal du **07/11/2023** transmis à la CFTIS, validé le **02/12/2023** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT ».*

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 05 décembre 2023
<u>Date limite envoi dossiers</u> : 28/11/2023